

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

- ▶ **Dénomination** : AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES
- ▶ **Forme juridique** : Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français.
- ▶ **Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation** : Amundi.
- ▶ **Gestionnaire comptable par sous délégation** : CACEIS Fastnet.
- ▶ **Durée d'existence prévue** : SICAV créée le 28 février 1980 pour une durée de 99 ans
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif**: CACEIS BANK
- ▶ **Commissaire aux comptes** : KPMG SA
- ▶ **Commercialisateur** : Groupe Crédit Agricole, agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole et agences LCL - le Crédit Lyonnais.
La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : Obligations et titres de créance internationaux.
- ▶ **Objectif de gestion** : La SICAV a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan Government Bond Index Broad sur un horizon recommandé de placement de minimum 3 ans.
- ▶ **Indicateur de référence** :
L'indice JP Morgan Government Bond Index Broad est composé de titres obligataires gouvernementaux internationaux dont la notation minimum est BBB- sur l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et Baa3 sur l'échelle Moody's (catégorie *Investment Grade*). Exclusivement à taux fixe, les émissions doivent avoir une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. L'indice n'est pas couvert contre le risque de change.
- ▶ **Stratégie d'investissement** :

Dans un univers d'investissement international, la SICAV offre une gestion active sur les marchés de taux et de changes.

Afin de sur-performer l'indice de référence, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises. Elle a en outre recours à une diversification limitée sur les marchés émergents.

Cette recherche de sur-performance repose sur sept axes majeurs de valeur ajoutée :

- la sensibilité globale du portefeuille ;
- l'allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires ;
- l'allocation de sensibilité entre les différents segments des courbes de taux ;

- l'allocation sur le crédit émergent ;
- la sélection de titres ;
- l'allocation devises ;
- le trading.

Un contrôle global et précis du risque s'effectue au travers du contrôle de la Tracking Error ex-ante de la SICAV (annuelle, à 66% de niveau de confiance) par rapport à son indice de référence. Celle-ci se trouvera dans une fourchette de 3 à 6%.

Pour investir sur les différents marchés, la SICAV utilise les devises et les instruments financiers suivants : titres vifs de taux, dérivés, dérivés intégrés, et acquisitions et cessions temporaires de titres. La sensibilité est gérée activement dans une fourchette [0, +8].

La SICAV peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM ou de fonds d'investissement. L'engagement de l'OPCVM est limité à 100% de l'actif.

► Profil de risque :

- **Les principaux risques spécifiques liés à la classification sont :**

Risque de taux : il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux dé coulant des variations de taux d'intérêts. La SICAV est gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et +8.

Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) :

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à l'utilisation d'ABS / MBS : pour les ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities), le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...).

Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques (liquidité) tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative

- **Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :**

Effets possibles de l'utilisation des dérivés sur le profil de risque : l'utilisation des dérivés est totalement intégrée à la gestion du portefeuille soit comme substituts à des titres vifs, soit comme instruments de gestion à part entière. Les dérivés ne sont en revanche pas utilisés en vue de générer un effet de levier qui permettrait au portefeuille d'être exposé au-delà d'une fois l'actif.

Risques d'évolution potentielle de certains éléments (fiscalité) : Une veille réglementaire sur la fiscalité est assurée avec pour objectif de déterminer les éventuelles retenues à la source sur les instruments du portefeuille et en tenir compte lors des décisions d'investissement.

Risque en capital : l'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être totalement restitué.

- **Les autres risques sont :**

Risque lié aux titres des pays émergents

Restriction de liquidité

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Souscripteurs recherchant une performance liée aux marchés de taux mondiaux.

Action I : plus particulièrement les institutionnels

Action P : plus particulièrement les particuliers

La durée minimum de placement recommandée supérieure à trois ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

1 - Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Actions P : 1 % maximum
		Actions I : 3% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Cas d'exonération : En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

2 - Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Actions P : 1 % TTC maximum l'an
		Actions I : 0,80%TTC maximum l'an
Commission de surperformance	Actif net	Actions P : 20% TTC maximum par an de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence.
		Actions I : 20% TTC maximum par an de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence.
Commissions de mouvement → Société de gestion → Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant maximum de 1 € par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change...)
		Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé (net de frais de gestion fixes) du portefeuille et « l'actif de référence ».

Cet actif de référence représente l'actif du portefeuille, mouvementé des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation, et valorisé selon la performance du taux de référence du portefeuille.

Le taux de référence est le JP Morgan GBI Broad majoré de 2,80% par an et diminué du taux réel des frais de gestion et de fonctionnement appliqué à chaque type d'action.

La performance de la SICAV est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative.

La période d'observation débutera lors du calcul de la première valeur liquidative du mois octobre et se terminera à la dernière valeur liquidative du mois septembre de chaque année.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé de la SICAV est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % maximum de l'écart entre ces 2 actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé de la SICAV est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Si sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds commun de placement est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où l'actif valorisé de la SICAV est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période d'observation que si sur l'année écoulée, l'actif valorisé de la SICAV est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

► Régime fiscal :

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les actionnaires peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES

Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.
Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Modalités de souscription et de rachat** : les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures 25. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1.

Les souscriptions et les rachats pourront être réalisés à travers des actions libellées en Euro, en Dollar US ou en CHF. Le cours de la devise de référence sera le fixing du jour de calcul de la valeur liquidative. Les rachats ne pourront s'effectuer que dans la devise de souscription.

Des fractions d'actions peuvent être souscrites ou rachetées par millièmes sur les actions I et P.

► **Etablissements en charge de la réception des ordres de souscription et de rachat** : agences des Caisses Régionales du Crédit Agricole en France, agences LCL- le Crédit Lyonnais en France, Amundi et CACEIS Bank.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

► **Périodicité d'établissement de la valeur liquidative** : la valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.

► **Date de clôture de l'exercice comptable** : dernier jour de bourse du mois de septembre de chaque année.
Date de clôture du premier exercice : dernier jour de bourse du mois de septembre 1980.

► **Modalité de détermination et d'affectation des revenus** :

- capitalisation pour les actions P libellées en euro
 - capitalisation et/ou distribution pour les actions P libellées en CHF
 - capitalisation et/ou distribution pour les actions I
- Distribution annuelle pour les actions D.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : la valeur liquidative de la SICAV est disponible sur simple demande auprès d'Amundi, sur son site Internet (www.amundi.com) et sur le site Internet du Groupe Crédit Agricole (www.credit-agricole.fr).

► **Caractéristiques des actions** :

Caractéristiques	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
ACTIONS I	FR0010032573	Distribution (D) et / ou Capitalisation (C)	Euro	38,11€ (250 F)	100 actions	1 action	Institutionnels
	FR0010033217	Distribution (D) et / ou Capitalisation (C)	Usd	38,11€ (250 F)	100 actions	1 action	
	FR0010925594	Distribution (D) et / ou Capitalisation (C)	CHF	1000 CHF	100 actions	1 action	
ACTIONS P	FR0010156604	Capitalisation (C)	Euro	100 €	1 action	1 millième d'action	Particuliers
	FR0010925602	Distribution (D) et / ou Capitalisation (C)	CHF	100 CHF	1 action	1 millième d'action	

► **Date de création** : Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 27 décembre 1979. Il a été créé le 28 février 1980.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Amundi –Service Clients – 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris.

Date de publication du prospectus : 28 juillet 2010

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Le Fonds, nouvellement créé, ne dispose pas encore de statistiques (performance, frais de fonctionnement et de gestion, ...)

CAAM OBLIG INTERNATIONALES EUR - P

PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010156604

Devise de référence: EUR

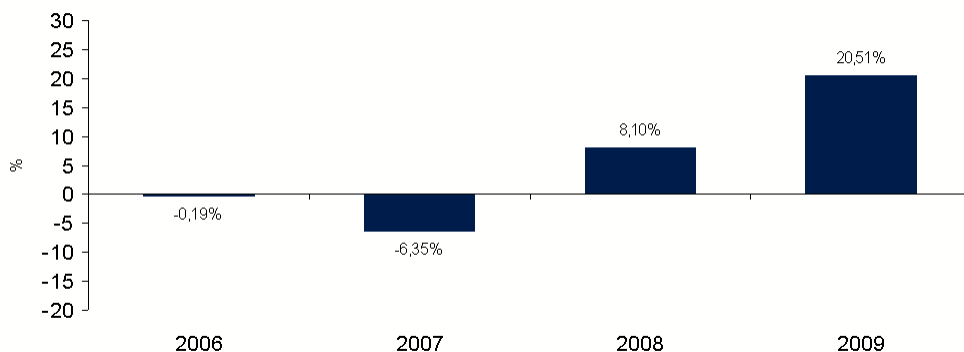
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2009

100.00% JPM GLOBAL BROAD INDEX

■ PERFORMANCES AU 31/12/09



■ PERFORMANCES AU 31/12/09

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
CAAM OBLIG INTERNATIONALES EUR - P	20,51%	6,83%	-
100% JP MORGAN GOVERNMENT BOND INDEX BROAD	-0,68%	4,82%	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/09/09

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	2,89%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	2,87%
Commissions de mouvement	0,02%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	3,89%

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/09/09

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	13,04%
Titres de créance	2,85%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

23/02/10

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

PARTIE B STATISTIQUE

Le Fonds, nouvellement créé, ne dispose pas encore de statistiques (performance, frais de fonctionnement et de gestion, ...)

CAAM OBLIG INTERNATIONALES EUR - I

PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010032573

Devise de référence: EUR

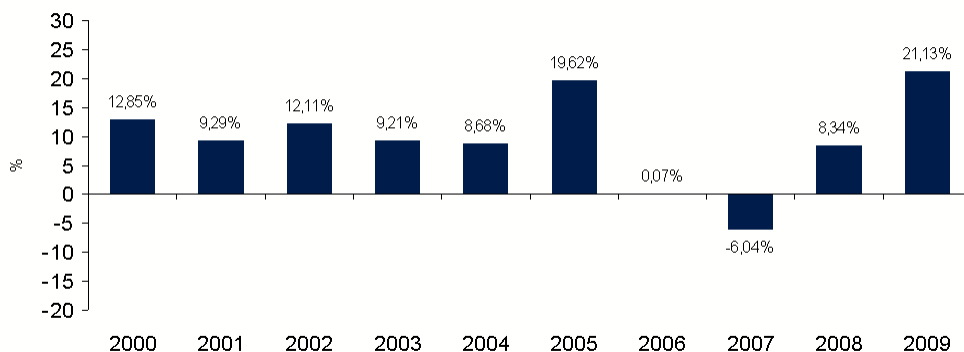
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2009

100.00% JPM GLOBAL BROAD INDEX

■ PERFORMANCES AU 31/12/09



■ PERFORMANCES AU 31/12/09

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
CAAM OBLIG INTERNATIONALES EUR - I	21,13%	7,21%	8,09%
100% JP MORGAN GOVERNMENT BOND INDEX BROAD	-0,68%	4,82%	3,43%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/09/09

Frais de fonctionnement et de gestion	0,78%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	2,42%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	2,40%
Commissions de mouvement	0,02%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	3,20%

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/09/09

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	13,04%
Titres de créance	2,85%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

23/02/10

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

CAAM OBLIG INTERNATIONALES USD I

C/D

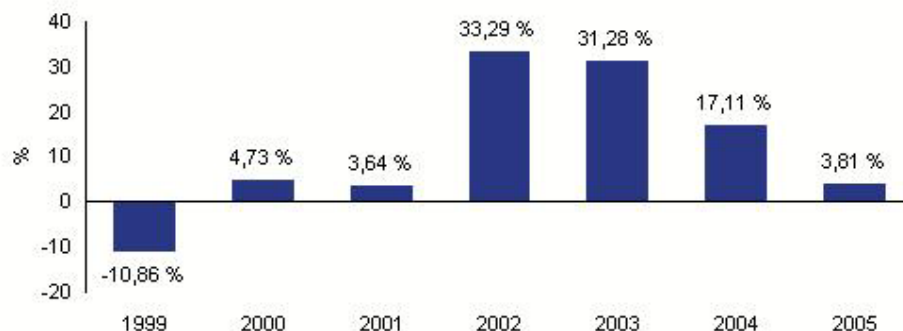
Devise de référence: USD

AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

PERFORMANCES AU 30/12/05



PERFORMANCES AU 30/12/05

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
CAAM OBLIG INTERNATIONALES USD I	3,81%	16,86%	17,11%
100.00% JPM GLOBAL BROAD	-6,40%	6,06%	7,26%

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/12/05

Frais de fonctionnement et de gestion	-
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	-
Commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	-

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/12/05

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	7,76%
Titres de créance	9,88%

■ DATE DE PUBLICATION 27/07/06